



Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel

Les administrateurs du Conseil ont adopté la Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel. La politique sera bientôt disponible sur le site Web.

Rappelons que les établissements d'enseignement collégial et universitaire ont à se conformer aux obligations imposées par la Loi visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (2017, chapitre 32) adoptée le 8 décembre 2017.

Ces dispositions imposent au Collège l'adoption d'une politique, au plus tard le 1er janvier 2019 et la mise en place des différents mécanismes de prévention, de sensibilisation, d'accompagnement, d'accommodement, de soutien et de traitement des plaintes au plus tard à la rentrée scolaire 2019-2020.

Avis de motion pour la politique institutionnelle pour contrer le harcèlement

La secrétaire générale a donné avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil d'administration prévue le 27 novembre 2018, la présidente proposera d'adopter la modification de la Politique institutionnelle pour contrer le harcèlement au Collège Montmorency.

Cette demande de modification découle du Projet de loi no 176 adopté et sanctionné par l'Assemblée nationale le 12 juin 2018. Ce projet comporte plusieurs modifications importantes à la Loi sur les normes du travail notamment concernant la prévention du harcèlement psychologique et le harcèlement sexuel. Entre autres, le délai pour déposer une plainte est passé de 90 jours à 2 ans. Ce changement modifie donc le délai prévu aux conventions collectives pour déposer un grief de harcèlement psychologique et à nos politiques pour déposer une plainte.

Ces dispositions imposent également au Collège l'adoption de ces modifications à notre politique et à la rendre disponible, et ce, au plus tard le 1er janvier 2019.

Au cours de la session d'hiver 2019, les travaux du comité de prévention pour combattre les violences à caractère sexuel et contrer le harcèlement se poursuivront comme prévu afin de compléter la révision de cette politique.

Avis nomination du nouveau directeur général du collège Montmorency

Le Conseil d'administration a unanimement décidé de [nommer monsieur Olivier Simard au poste de directeur général](#). Il entrera en fonction le 7 janvier 2019 pour un mandat de quatre ans.

Comité d'audit

Les membres du Conseil ont procédé à la désignation des membres du comité d'audit. Pour l'année scolaire 2018-2019, le comité d'audit est composé de Madame Sophie Jean, Monsieur Marc Deblois et Monsieur Jacques Cyr qui assurera la présidence du comité.

Rappelons que le comité d'audit se compose de trois membres externes nommés par le Conseil, dont l'un préside le comité. Le directeur général et le directeur des services financiers assistent à titre d'invités au comité.

Enjeux du plan de développement immobilier

Une présentation sommaire des enjeux entourant le développement du Collège a été présentée aux membres du conseil d'administration en prévision des discussions qui se tiendront au cours des prochaines séances. Au cours des prochains mois, le Conseil sera appelé à prendre des décisions quant au développement immobilier du Collège.